



CONVOCATIION

Conformément à l'article 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le Collège des Bourgmestre et échevins invite les conseillers à assister à la prochaine réunion du Conseil communal qui aura lieu

le mardi 17 janvier 2023 à 14 :00 heures
dans la salle polyvalente (dernier étage Maison communale),
2, rue du Château, L-8385 Koerich

aux fins de délibérer sur les points faisant l'objet de l'ordre du jour conformément à ce qui suit:

Art. 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Art. 18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu;

en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le ministre de l'Intérieur.

Séance publique

1. Approbation du plan de gestion annuel forestier 2023
2. Refonte du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Koerich – approbation
3. Projet d'aménagement particulier « quartiers existants » - PAP-QE - approbation
4. Approbation du budget rectifié de l'année 2022
5. Approbation du budget initial pour l'année 2023
6. Approbation d'un acte d'échange passé en date du 9 janvier 2023 pardevant Me Laurent Metzler, notaire de résidence à Differdange et concernant les immeubles inscrits au cadastre comme suit : Commune de Koerich, section A de Koerich,- numéro 630/5219, lieu-dit « Rue de Goeblange », place, contenant 0,21 are, numéro 630/5220, même lieu-dit, place, contenant 0,08 are, numéro 630/5221, même lieu-dit, place, contenant 0,08 are, numéro 630/5222, même lieu-dit, place, contenant 0,04 are, contenance totale : 0,41 are et le numéro 630/5218, lieu-dit « Rue de Goeblange », place voirie, contenant 0,12 are
7. Approbation d'un compromis de vente concernant l'acquisition d'un immeuble sis L-8384 Koerich, 23, rue du Windhof (N° cadastre 329/4030, lieu-dit rue de Windhof, Section A de Koerich)
8. Renouvellement du mandat de délégué au sein du Conseil d'Administration de l'Office Social Régional de Steinfort – nomination
9. LEADER+ - Groupe d'action local Lëtzebuerg West - designation d'un délégué et un délégué suppléant
10. Avis au sujet du projet de Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT2023) en application de l'article 6 de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire
11. Approbation d'un règlement temporaire de circulation – rue Principale à Goeblange
12. Rapports et informations

Koerich, le 11.01.2023

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,
M. Jean Wirion

Le secrétaire communal,
M. Patrick Lecoq